



Accusé de vol à tort...que faire ?

Par **Ethik**, le **01/09/2010** à **12:40**

Bonjour,

je suis en CDI dans un salon, diplômé du BP (mais pas responsable), je m'occupais de la caisse en fin de journée, et des remises en banque. Il y a un peu plus d'un mois, j'apprends par mon patron, que plusieurs remises, à dates séparées, n'apparaissent pas sur les relevés de compte. Après recherches, il déduit que les caisses ne sont jamais arrivées à la banque. Suite à cela, il me demande de bien réfléchir ce que j'ai bien pu faire, pour au final directement m'accuser. J'ai toujours fait ce que j'avais à faire, et comme il le fallait. Je n'ai aucune idée de ce qui a pu se passer, mais ce dont je suis sûr, c'est que cela ne vient pas de moi. J'ai donc nié. Après débat, il me dit que c'est bon, mais que comme il avait déjà payé la TVA sur cette somme, et que j'étais responsable de ces caisses, je devais rembourser cette somme que j'avais "perdue", prélevée en plusieurs fois, directement sur mon salaire, sous forme de reconnaissance de dette. Une lettre m'a été envoyée que je dois renvoyer signée à la direction. Cette lettre stipule que je reconnais avoir "prélevé" la somme totale sur les caisses dont j'étais responsable, et que je demandais à ce qu'on me le retire directement.

Il ne me crois bien sûr pas, car je n'ai plus accès à rien (remises, clé de caisse, code d'accès modifié...) et son comportement avec moi est devenu bizarre depuis...

Je ne suis pas un voleur, ben au contraire, mais je ne supporte plus cette situation...que faire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.